

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
C-COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS					
50	Administration, fonctionnement et entretien, y compris le dégaussage des navires du gouvernement canadien et des navires marchands de propriété canadienne, ayant une jauge brute de 3,000 à 20,000 tonneaux, immatriculés au Canada ou immatriculés au Royaume-Uni, s'ils peuvent être réimmatriculés au Canada en vertu d'une entente intergouvernementale spéciale (Détail à la page 537).....	4,600,900	3,556,300	1,044,600	
55	Paiement de subventions d'exploitation aux transporteurs aériens régionaux, selon l'approbation du Conseil du Trésor (Détail à la page 538).....	3,000,000	3,000,000		
(S)	Caisse des passages à niveau (Détail à la page 538).....	5,000,000	5,000,000		
60	Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus de la somme à porter au crédit de la Caisse pour ses besoins généraux pendant l'année financière en cours en vertu de la Loi sur les chemins de fer, et, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, autorisation de porter à \$48,967,000 les engagements (en plus des engagements pour lesquels des crédits sont alloués en vertu de la présente loi ou de toute autre loi) qui peuvent être pris pour l'année financière courante ou les années subséquentes (Détail à la page 539).....	10,000,000	10,000,000		
(S)	Paiements aux compagnies de chemin de fer et de transport de montants établis en conformité des dispositions de la Loi nationale sur les transports (Détail à la page 539).....	96,000,000	110,000,000		14,000,000
65	Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations (Détail à la page 539).....	11,033,300	9,727,000	1,306,300	
		129,634,200	141,283,300		11,649,100
Récapitulation					
	A voter.....	28,634,200	26,283,300	2,350,900	
	Autorisé par la loi.....	101,000,000	115,000,000		14,000,000
		129,634,200	141,283,300		11,649,100